

# **REGLEMENT DU JEU-CONCOURS**

## **Jeu concours Walking Mum de Pasito a Pasito**

### **Article 1 : Objet**

La G3 SARL, au capital de 75 000 euros, représentant l'enseigne Doudouplanet, dont le siège social est situé Parc Activité Bel-Event 35350 Saint-Coulomb, France, immatriculée sous le numéro 442425195 au RCS de Saint-Malo, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Préparez l'hiver de bébé avec Walking Mum » du 20/10/2014 à 09h00 au 26/10/2014 inclus à 00h00 et qui se déroule sur le site [www.doudouplanet.com](http://www.doudouplanet.com).

Le site doudouplanet.com organise un jeu concours en partenariat avec la marque Walking Mum de la société Pasito a Pasito.

### **Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date de début du jeu résidant en France Métropolitaine et en Corse, à l'exclusion des collaborateurs de G3 SARL et Pasito a Pasito. La société se réserve le droit de s'appliquer à toute vérification nécessaire sur l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Les joueurs ne peuvent participer qu'une seule fois. Les prix à gagner sont limités à un par personne. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Pour participer au jeu, le participant doit:

- 1) Se rendre sur la page du jeu
- 2) Remplir le formulaire en indiquant les renseignements demandés
- 3) L'adresse e-mail doit être valide
- 4) Répondre correctement aux questions
- 5) Enregistrer son inscription au jeu en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Si ces conditions ne sont pas respectées, la participation sera considérée comme nulle. Pour qu'une participation puisse faire partie du tirage au sort, le participant doit avoir donné les réponses exactes aux questions posées. Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

## **Article 4 : Le gain**

### **1) Description du gain**

Les dotations mises en jeu sont:

- Un lot composé de : 1 chancelière + 1 sac à langer + 1 paire de gants de la collection Verbier Walking Mum de Pasito a Pasito d'une valeur totale de 187.97€ TTC.

La valeur des prix ne peut faire l'objet d'aucune contestation quant à leur évaluation.

### **2) Remise du gain**

La remise du lot se fera par voie postale et gratuite pour le participant s'il réside en France métropolitaine ou Corse. Elle se fera par voie postale à l'adresse inscrite par le participant lors de sa participation. Seul le participant qui aura donné une adresse valide pourra prétendre à son lot. En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre.

Aucune contestation ni compensation ne pourra se faire concernant les lots. Aucune remise de leur contre-valeur en numéraire, échange ou remplacement ne sera faite pour quelque cause que ce soit.

Les gagnants renoncent à réclamer à la société G3 SARL tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

## **Article 5 : Annonce des gagnants**

Le gagnant sera informé par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu. Le nom du gagnant sera également diffusé sur le site de Doudouplanet.com dans la semaine du 27 au 31 octobre.

## **Article 6 : Utilisation des données personnelles des participants**

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque joueur dispose d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer directement et à tout moment auprès de la société G3 SARL, Parc Activité Bel-Event 35350 Saint-Coulomb.

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par G3 SARL pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

La société G3 SARL se réserve le droit d'exploiter les informations nominatives des participants pour des besoins qui lui sont propres sur tous supports de son choix sous réserve de l'accord express et préalable des participants lors de leur inscription au jeu.

## **Article 7 : Acceptation du règlement - Réclamations**

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## **Article 8: Cas d'exclusion ou de responsabilité de la société organisatrice**

La société G3 SARL ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas de force majeure ou tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du jeu dans les conditions prévues initialement), le jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Dans les cas énoncés ci-dessus, aucun recours ne pourra être engagé contre la société organisatrice.

La société G3 SARL se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par des lots de même valeur en cas de soucis avec son fournisseur.

La société G3 SARL n'est pas tenue responsable des retards, des pertes ou du vol du lot au moment de l'expédition et de la livraison.

La société G3 SARL ainsi que son partenaire Pasito a Pasito ne pourront être tenus pour responsables des éventuels incidents dans l'utilisation du lot par le gagnant ou ses proches.